

DELIBERATION N° 95/26/06-07 – DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA REGIE DE TELEDISTRIBUTION

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que, conformément à son règlement intérieur, la Régie de Télédistribution est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Administration et un directeur.

Le Conseil d'administration est composé de douze membres. Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par le Conseil Municipal à concurrence d'un tiers parmi les conseillers municipaux, un tiers parmi les abonnés au réseau et un tiers parmi des personnalités qualifiées extérieures.

Ils ne peuvent être relevés de leurs fonctions que dans les mêmes formes.

Les membres du Conseil d'Administration doivent être de nationalité française et jouir de leurs droits civiques et politiques.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, l'Assemblée est invitée à désigner les nouveaux membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, par 22 voix pour et 6 contre :

- de désigner les douze membres suivants :

Représentants du Conseil Municipal :

- . Monsieur REINSTADLER Pierre*
- . Monsieur LACHAISE Jean*
- . Monsieur BOILEAU Pierre*
- . Monsieur BURTEZ Jean-Luc*

Représentants des abonnés au réseau :

- . Monsieur BERTRAND André*
- . Monsieur RAVON Rémy*
- . Monsieur PIERROT Louis*
- . Monsieur RAVERDEL André*

Représentants des personnalités qualifiées extérieures :

- . Monsieur GAUTHIER Bernard*
- . Monsieur GERDOLLE Jean-Marie*
- . Monsieur JABOT Michel*
- . Monsieur TOUZIN Michel*